

## Bachelier en Comptabilité Option Fiscalité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 26 Spécialisation en fiscalité 1			
Code	ECCF3B26SFIC1	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Laëtitia SMAGAS</b> ( <a href="mailto:laetitia.smagas@helha.be">laetitia.smagas@helha.be</a> ) Karine BALON ( <a href="mailto:karine.balon@helha.be">karine.balon@helha.be</a> ) Simon NKUETE ( <a href="mailto:simon.nkuete@helha.be">simon.nkuete@helha.be</a> ) Alexandre LUCION ( <a href="mailto:alexandre.lucion@helha.be">alexandre.lucion@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser les spécificités fiscales (IPP, ISOC, TVA, IPM, INR) et les logiciels informatiques du métier de comptable.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

- 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
- 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- 3.3 Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
- 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

#### Acquis d'apprentissage visés

À la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de maîtriser les spécificités fiscales, d'établir les documents fiscaux requis et de calculer l'impôt à l'IPP et à l'ISOC ;
- d'utiliser les fonctionnalités des logiciels comptables étudiés, d'effectuer l'encodage de factures, d'extraits de comptes, fiches de salaires, etc ;
- de procéder à une centralisation et déclaration TVA à l'aide d'un logiciel comptable ;

- de tenir ses connaissances à jour en matière fiscale

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCF3B26SFISC1A Impôt des Personnes Morales et des Non-Résidents, impôt des Personnes Morales	60 h / 5 C
ECCF3B26SFISC1B Impôt des sociétés	48 h / 4 C
ECCF3B26SFISC1CTVA	24 h / 2 C
ECCF3B26SFISC1D Logiciels comptables	48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 150 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCF3B26SFISC1A Impôt des Personnes Morales et des Non-Résidents, impôt des Personnes Morales	60 h / 5 C
ECCF3B26SFISC1B Impôt des sociétés	48 h / 4 C
ECCF3B26SFISC1CTVA	24 h / 2 C
ECCF3B26SFISC1D Logiciels comptables	48 h / 4 C

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

#### Exceptions :

- S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs -, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

*N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.*

*Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.*

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

#### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier en Comptabilité Option Fiscalité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des Personnes Morales et des Non-Résidents, impôt des Personnes Morales			
Code	3_ECCF3B26SFISC1A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

La finalité de cette AA est de préparer l'étudiant à maîtriser les compétences en matière d'IPP, d'IPM et d'INR, à respecter les formalités légales et réglementaires qui y sont liées et d'assimiler par lui-même les modifications de loi apportées au code d'impôt sur les revenus.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable:

- De maîtriser les spécificités fiscales relatives à l'IPP.
- D'établir les documents fiscaux requis, de déterminer l'impôt et de vérifier un AER.
- De tenir à jour ses connaissances en IPP et d'intégrer les nouveautés dans la pratique professionnelle.
- De maîtriser ses connaissances relatives à l'IPM et l'INR.

#### Les compétences visées

- 1.2. Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.
- 1.4. Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles.
- 1.5. Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente.
- 2.2. Expliquer et commenter (par écrit et oralement) les documents relevant de son champ d'activité.
- 2.4. Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et la restructuration d'entreprises.
- 3.2. Etablir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes.
- 4.3. Vérifier la conformité des documents aux exigences légales.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Etablir la déclaration fiscale des personnes physiques assujetties à l'IPP, des personnes physiques et des sociétés assujetties à l'INR et des personnes morales.
- Conseiller le contribuable dans l'établissement de sa déclaration IPP pour optimiser son impôt.
- Détermination du calcul d'impôt et compréhension de l'AER pour les personnes assujetties à l'IPP, l'IPM et l'INR.
- Utilisation du Tax on calc pour l'IPP.

- Utilisation du Codex de l'IPCF

### **Démarches d'apprentissage**

- Cours magistral.
- Approche par situation - problème.
- Travail en autonomie.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Séance de questions-réponses.

### **Ouvrages de référence**

#### Bibliographie

- Guide impôts, 2017, IPCF.
- Guide fiscal du contribuable - IPP - 2017, UNSP Finances.
- Guide-impôts 2017, Test-achats.
- Codex IPCF.

#### Divers

- Pacioli.
- Fiscologue.
- Astuces et conseils
- [www.lexalert.net](http://www.lexalert.net)

A l'exception du livre "Guide-impôts, 2017, IPCF" et du Codex sur E-connected, ces ouvrages et publications ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

### **Supports**

#### IPP

- Livre "Guide impôts, 2017, IPCF.
- Syllabus d'exercices.
- Notes de cours.
- Simulations sur "Tax on calc".
- Codex IPCF sur E-connected.

#### IPM, INR

- Exposés.
- Notes de cours de l'étudiant.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

#### IPP

L'évaluation de cette AA, partie IPP, se fait à livre ouvert (Guide impôt 2017, IPCF) et vise à s'assurer par des exercices pratiques de la maîtrise des notions abordées et travaillées au cours. Cette partie représente 80% de l'examen.

## IPM, INR

L'évaluation de cette AA, partie IPM/INR, vise à s'assurer de la maîtrise tant pratique que théorique des notions vues et travaillées au cours. Cette partie représente 20% de l'examen.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

### **Dispositions complémentaires**

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre, quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier en Comptabilité Option Fiscalité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des sociétés			
Code	3_ECCF3B26SFISC1B	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Simon NKUETE (simon.nkuete@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans cette UE concernant la maîtrise des spécificités fiscales en impôt des sociétés.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de maîtriser les spécificités fiscales relatives à l'impôt des sociétés
- d'établir une déclaration fiscale société et de rédiger les documents annexes
- de tenir ses connaissances à jour en matière fiscale

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Déclaration fiscale et personnes assujetties à l'ISOC
- Fonctionnement général et opérations de l'ISOC
- Détermination du résultat fiscal et de la base imposable
- Calcul d'impôt

#### Démarches d'apprentissage

- Notions théoriques entrecoupées de cas pratiques, d'exemples chiffrés ou de la jurisprudence
- Illustrations sur base de la presse fiscale spécialisée

#### Dispositifs d'aide à la réussite

- Nombreux cas et exercices pratiques
- Actualités fiscales

## Ouvrages de référence

Néant

## Supports

- Syllabus, exercices divers
- Déclaration fiscale et ses annexes fiscales
- Textes d'actualité

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de juin quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier en Comptabilité Option Fiscalité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

TVA			
Code	3_ECCF3B26SFISC1C	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Alexandre LUCION (alexandre.lucion@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Approfondissement des connaissances en matière TVA, cas pratique et utilisation d'Intervat.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Savoir remplir une déclaration TVA et un listing intracommunautaire.

Savoir quand et comment appliquer la TVA que ce soit en Belgique ou pour les prestations entre différents pays.

Acquérir les connaissances supplémentaires pour les cas spéciaux tels que les assujettis mixtes, l'unité TVA,...

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Déclaration TVA, listing IC, Intrastat, opérations intracommunautaires, opérations internationales, déductions et exemptions, unité TVA, prorata général.

#### Démarches d'apprentissage

Analyse de factures, étude de cas, mise au point théorique pour l'application de la TVA du point de vue des opérations nationales, intracommunautaires et internationales.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Les slides sont mis à disposition pour résumer tous les points théoriques nécessaires à la réussite. Des points supplémentaires sont abordés en cours pour étoffer les connaissances.

#### Ouvrages de référence

Manuel TVA 3ème édition, par Aurélie SOLDAL et Emmanuel RIVERA, Anthemis.

#### Supports

Plus de 50 factures.

Des slides reprenant l'intégralité des points théoriques.



## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation portera sur la mise en pratique des connaissances acquises durant le cours. Il sera demandé à l'étudiant de démontrer qu'il est capable de remplir une déclaration TVA sur base de tous les points théoriques vus au cours ainsi que de l'application de la TVA sur les opérations nationales, IC et internationales.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

L'examen écrit reprendra de la pratique.

Se référer aux autres dispositions complémentaires de l'UE.

### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier en Comptabilité Option Fiscalité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Logiciels comptables			
Code	3_ECCF3B26SFISC1D	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement des outils informatiques de l'unité d'enseignement. Le but est de familiariser les étudiants à l'utilisation d'un logiciel comptable afin de s'en servir comme futur outil de travail.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, lors d'un travail de laboratoire, sur base des notions et modèles vus en classe, l'étudiant devra être capable :

- d'utiliser les fonctionnalités des logiciels comptables étudiés,
- de repérer le type de document auquel il fait face et pouvoir les trier (achats/ventes/date livraison ou paiement...)
- d'effectuer l'encodage de factures, d'extraits de comptes, de fiches de salaires, etc,
- d'assurer un rythme d'encodage dans un laps de temps déterminé
- de procéder à une centralisation et déclaration TVA à l'aide d'un logiciel comptable

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

##### Étude pratique du logiciel comptable Sage BOB 50

- création d'un dossier et paramétrage des imputations et dictionnaires automatiques,
- création et gestion des journaux, gestion des fiches tiers,
- encodage de factures nationales, intracommunautaires et internationales,
- gestion du compte PCMN, encodage des écritures de salaires et autres opérations diverses,
- centralisation et déclaration TVA, visualisation et impression des balances temporaires et définitives,
- réouverture d'exercices comptables et clôture de l'exercice.

##### Étude pratique du logiciel comptable Winbooks

- création d'un dossier et paramétrage des imputations et dictionnaires automatiques,
- création et gestion des journaux et des fiches tiers,
- gestion du compte PCMN,
- encodage de factures diverses,
- centralisation et déclaration TVA.

## Démarches d'apprentissage

L'activité d'apprentissage s'efforce de mettre en relation des aspects théoriques avec des exemples concrets.

L'étudiant reçoit un cours théorique en début d'année sur les fonctionnalités et le système de base du logiciel ainsi qu'une monographie complète (cas fictif d'entreprise avec pièces justificatives). Cette monographie servira de cas pratique pour l'utilisation du logiciel sur ordinateur.

Tout au long de l'apprentissage sur le logiciel, l'étudiant est amené à compléter son cours avec les chemins d'accès aux différents encodages afin d'enrichir le cours théorique reçu et d'avoir son propre manuel d'utilisation.

**Remarque :** L'activité privilégie, de la part de l'étudiant, le travail en autonomie. Ce dernier est, en effet, amené à trouver la ou les solution(s) possible(s) et en faire partager le groupe, l'enseignant ayant essentiellement le rôle de coach / support en cas de difficulté.

## Dispositifs d'aide à la réussite

- Révision des points clés de chaque session précédente en début de cours
- Corrections collectives pour les étudiants présents au cours avec séances de questions-réponses
- Exercices de révision

## Ouvrages de référence

Delwick B. & Noël Y , La Comptabilité avec Sage Bob 50, Edipro, Bruxelles, 2013.  
(non obligatoire)

## Supports

Notes de cours avec théorie et exercices pratiques disponibles sur Claroline

Logiciels disponibles sur les PC de l'établissement

Téléchargement du logiciel comptable BOB50 à disposition de l'étudiant (sur sa clé USB)

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation porte en partie sur les concepts théoriques indispensables à la bonne compréhension et utilisation de tout logiciel comptable. L'étudiant(e) sera évalué sur l'ensemble des types d'encodages étudiés et sur toutes les manipulations effectuées en classe, que ce soit sur le logiciel BOB50 ou Winbooks.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exp	100			Exp	100

Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### Dispositions complémentaires

Vu le caractère très pratique du cours, la présence en classe est indispensable. Des dizaines d'encodages et de paramétrages sont effectués par séance. Dès lors, si l'étudiant(e) manque une séance, il se met délibérément en faute et en retard pour la suite. Sauf certificat médical, il devra rattraper seul son retard, pendant les séances de cours.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre, quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction. ».

Voir autres modalités dans la fiche commune de l'UE 26.

#### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).